

CERTIFICAT N° C – HE- 007

Ce certificat est accordé par le Comité de Certification CERTIPAQ

organisme certificateur

au centre d'accueil pour enfants et jeunes :

LES MESANGES
représenté par Monsieur Patrick GUILLAUME

situé
Avenue du Maréchal Leclerc – 63150 MURAT LE QUAIRE

dans le cadre de la démarche officielle de Certification de Service :

section H, sous section OO, famille catégories de services : services collectifs, sociaux et personnels

DENOMINATION DU SERVICE	MENTIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES CERTIFIEES
« Centres d'accueil pour enfants et jeunes » - Version 4 du 22/09/2010	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Etablissement aménagé et équipé pour l'accueil des enfants et adolescents; ses services sont certifiés au titre d'une ou plusieurs des catégories suivantes : loisirs/vacances, séjours éducatifs, séjours de santé.</i> ➤ <i>L'établissement favorise la découverte des richesses de la région autour de différents thèmes.</i> ➤ <i>Locaux adaptés aux nécessités de la vie collective (espaces, mobiliers, lieux d'activités et de détente, souplesse des rythmes de vie, respect des régimes alimentaires prescrits, ...).</i> ➤ <i>Un soin vigilant est apporté au choix des denrées favorisant la découverte des produits régionaux; la préparation des repas est réalisée sur place ou dans un établissement du même exploitant.</i> ➤ <i>Les lits sont prêts lors de l'arrivée des enfants.</i> ➤ <i>Mise à disposition des enfants et des accompagnateurs de matériels et équipements spécialisés et adaptés au type d'accueil de l'établissement, ainsi que divers moyens de communication.</i> ➤ <i>Contact permanent pour l'usager avec un interlocuteur de l'établissement</i>

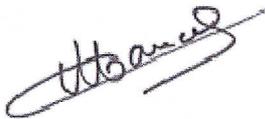
Après évaluation conformément aux exigences du programme de certification «Centre d'accueil pour enfants et jeunes» (DT277) entré en vigueur le 28/11/2002 (programme en vigueur à la date d'édition du présent certificat).

VALABLE A PARTIR DU 01/03/2014
CE CERTIFICAT EST VALABLE POUR UNE DUREE INDETERMINEE

Le présent document est la propriété exclusive de CERTIPAQ. Seul l'original est valable. Il doit être restitué à CERTIPAQ sur simple demande en cas de retrait ou suspension de la certification par le Comité de Certification et en cas de renonciation à la certification par le client.

Fait à Paris, le 30/09/2014

Le Président du Conseil d'Administration
M. Jean-Paul MANCEL



Le Président du Comité de Certification
M. Martial SCHMIT